

PRÉSENTATION DU DIPLÔME ET DE L'EXAMEN

TITRE PRO

TITRE PROFESSIONNEL COUTURIER RETOUCHEUR

C'est un diplôme de niveau 4 (niveau BAC)

Il est délivré au nom de l'État par le ministère du travail et de l'emploi.

Le Titre Professionnel couturier retoucheur est composé de 3

Certificats de Compétences Professionnelles :

- CCP1 : Contractualiser une prestation de création de vêtements féminins sur mesure ou de retouches.
- CCP2 : Concevoir des vêtements féminins sur mesure.
- CCP3 : Réaliser la fabrication de vêtements féminins sur mesure et de retouches.

Il est possible de passer les CCP indépendamment et valider le titre une fois les 3 CCP acquis.

DIPLÔME ET EXAMEN RNCP 35228

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35228/%23ancre3/>



CAP FLOU

L'examen du CAP se passe en candidat libre, dans un lycée du département de votre inscription.

Les étapes :

- Inscription (de mi-octobre à mi-novembre) sur le site de l'académie.
- Réception d'une attestation d'inscription.
- Réception de la convocation (en mai).
- Examen (1ère quinzaine de juin).

Épreuves du CAP Métiers de la mode vêtement flou

Les épreuves du CAP sont divisées en deux blocs : les épreuves générales et les épreuves professionnelles.

Les candidats déjà titulaires d'un CAP, BEP ou du Baccalauréat sont dispensés de passer les épreuves générales.

LE CAP MMVF :

Le titulaire de ce diplôme exerce en qualité d'opérateur de fabrication dans des entreprises très diversifiées (PMI, PME, entreprises artisanales, grandes entreprises) dont les activités sont liées à la réalisation de vêtements et d'articles de mode. Il participe au décodage des données techniques relatives à un vêtement à réaliser et à la préparation d'une phase de travail (construction des éléments du vêtement, préparation des matières d'œuvre) ; il réalise, à partir de consignes, des opérations de coupe et d'entoilage, d'essayage de prototype, d'assemblage et de montage, de repassage et de finition ; il réalise des opérations de contrôle à tous les stades de la fabrication. Il rend compte de son activité et participe au fonctionnement de l'équipe.

CAP TAILLEUR

L'examen du CAP se passe en candidat libre, dans un lycée du département de votre inscription.

Les étapes :

- Inscription (de mi-octobre à mi-novembre) sur le site de l'académie.
- Réception d'une attestation d'inscription (le mois suivant).
- Réception de la convocation (en mai).
- Examen (1ère quinzaine de juin)

Épreuves du CAP Métiers de la mode vêtement tailleur

Les épreuves du CAP sont divisées en deux blocs : les épreuves générales et les épreuves professionnelles.

Les candidats déjà titulaire d'un CAP, BEP ou du Baccalauréat sont dispensés de passer les épreuves générales.

LE CAP MMVT :

Le titulaire de ce diplôme exerce en qualité d'opérateur intervenant dans la réalisation de produits textiles. Il travaille selon la technique du « tailleur » afin de réaliser des vêtements structurés et près du corps, par opposition à la réalisation du flou.

Cet ouvrier qualifié travaille dans des grandes entreprises, des PME, des entreprises artisanales ayant une activité dans le prêt-à-porter, le moyen et haut de gamme. Son activité principale consiste à fabriquer tout ou partie d'un vêtement structuré (coupe, assemblage, repassage et finitions). Il décode les informations techniques pour la réalisation du vêtement (patrons, plans de coupe, matériaux). Il organise le poste de travail pour le piquage ou la finition. Il contrôle la réalisation du produit fini et assure une maintenance simple du matériel.

POUR LES 2 CAP

LES ÉPREUVES GÉNÉRALES :

- Français
- Histoire-Géographie
- Education Civique
- Mathématiques et Physique

LES ÉPREUVES PROFESSIONNELLES :

- EP1 : Préparation, mise en œuvre, arts appliqués, histoire du costume (durée 3 heures)
- Prévention, Santé, Environnement (durée 1 heure)
- EP2 : Réalisation d'un produit (durée 16 heures)